

AS/kd
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE LA FEMME, DE
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

***BUREAU DE SUIVI ET DE COORDINATION
DES PROJETS ET PROGRAMMES***

**DESCRIPTION DES ACTIVITES A INCIDENCE FINANCIERE
DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME
DE COORDINATION ET DE SUIVI/EVALUATION
DES PROJETS ET PROGRAMMES**

Août 1997

I.- MISSIONS DE DEPLACEMENT A L'INTERIEUR DU PAYS

Objectif 1 : Mettre en place des mécanismes de Coordination et d'articulation performants des activités des projets et programmes du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Activité 1.1.2 : Conception et mise en oeuvre en rapport avec les Directions du Bien-Etre Familial et du Développement Communautaire, des mécanismes de coordination au niveau décentralisé.

Cette activité nécessite des réunions techniques, des missions de terrain pour la mise en place de procédures et mécanismes de coordination et de suivi décentralisés.

Pour ce faire, les services du Développement Communautaire, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales et les autres partenaires intervenant sur les cibles Femme, Enfant et Famille devront en rapport avec le Bureau de Suivi et de Coordination, déterminer de commun accord une méthodologie susceptible de conduire à une bonne coordination en vue de l'intégration des activités au niveau décentralisé.

Les missions seront composées de deux équipes de trois (03) personnes chacune, constituées de représentants du BSC, de la DDC, de la DBEF, de la DP et de la DCEF pour couvrir les dix (10) régions.

Equipe 1 : 22 500 F x 3 x 5j =	337 500 F
Equipe 2 : 22 500 F x 3 x 5j =	337 500 F

Soit :	675 000 F
---------------	------------------

Objectif 2 : Mettre en place un système informatisé de planification, de suivi et d'évaluation des projets.

Activité 2.2.1 : Mettre en place une banque de données informatisées sur les projets en exécution.

Le suivi et l'évaluation impliquent la collecte et l'analyse de l'information. Le but devra être de réduire à l'essentiel les besoins d'information et de choisir des indicateurs pertinents objectifs pour le suivi mais aussi pour les évaluations continue, terminale et rétrospective. Il importe alors de concevoir et d'organiser un apport régulier de données d'informations pertinentes quantitatives et qualitatives.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'effectuer des missions de déplacements sur le terrain afin de collecter les informations et les données sur les projets exécutés au niveau national et décentralisé auprès de toutes les sources d'information.

A cet effet, le Chargé de suivi du BSC effectuera deux (02) missions de huit (08) jours pour faire le travail préalable à la mise en place de la banque de données.

1ère mission : 22 500 F x 1 x 7j =	157 500 F
2ème mission : 22 500 F x 1 x 7 j =	157 500 F
soit :	315 000 F

Activité 2.2.3 : Veiller au respect des calendriers d'exécution des différents projets en organisant des missions sur le terrain ou en procédant à des examens contradictoires de documents établis par les projets.

Cette activité entre dans le cadre du suivi. Elle consiste à l'examen et l'observation continus ou périodiques exercés par le BSC à chaque niveau de la hiérarchie des plans de travail des projets afin de s'assurer que le calendrier des travaux et l'obtention des produits se poursuivent comme prévus.

A ce propos, il s'avère nécessaire d'organiser une mission de supervision par trimestre. Chaque mission serait composé d'un représentant du BSC, de la DP et de la DCEF soit quatre (04) missions dans l'année en raison de sept (07) jours par mission.

On aura donc :

1ère mission 22 500 F x 3 x 7j =	472 500 F
2ème mission 22 500 F x 3 x 7j =	472 500 F
3ème mission 22 500 F x 3 x 7j =	472 500 F
4 ^{ème} mission 22 500 F x 3 x 7j =	472 500 F
	1 890 000 F

Activité 2.2.5 : Analyser périodiquement, selon la nature et la durée des projets et programmes, leurs impacts sur les populations et en diffuser les recommandations dans un but opérationnel.

L'analyse d'impact des projets du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille serait annuellement organisé en vue de déterminer les modifications intervenues au niveau de la situation socio-économique des groupes cibles (revenus, niveau de vie etc.) et d'en indiquer les proportions.

Cette analyse se fera en comparant la situation avec ou sans le projet et éventuellement avant et après l'exécution d'un projet donné.

Pour ce faire, deux (02) missions composées de deux (02) personnes chacune pour une période de dix (10) jours vont se partager les régions pour mener à bien ce travail.

Outre le personnel du BSC, les agents de la DP et de DCEF seront mis à contribution.

1 ^{er} groupe 22 500 F x 2 x 10j =	450 000 F
2 ^{ème} groupe 22 500 F x 2 x 10j =	450 000 F
	<hr/>
	900 000 F

Objectif 5 : Renforcer le cadre de gestion de la coopération en matière d'exécution des projets entre le Ministère de la Femme, les bailleurs de fonds et les départements techniques.

Activité 5.1.1 : Etablir des accords de collaboration avec les bailleurs et les ministères techniques pour faire participer au BSC aux missions de formulation, d'identification et d'évaluation des projets.

Il s'agira ici de la prise en charge du personnel du BSC et des autres directions du Ministère dans le cadre de l'identification et de la formulation des projets en rapport avec les accords conclus avec les partenaires dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Il est prévu une (01) mission de formulation par année.

Mission 1 : 22 500 F x 7 x 10j =	1 575 000 F
----------------------------------	--------------------

Le montant des frais liés aux déplacements sur le terrain dans le cadre du projet s'élève annuellement à :

	675 000F
	315 000F
	1 890 000F
	900 000F
	1 575 000F
	<hr/>
soit :	5 355 000 F

II.- CONSULTATIONS NATIONALES

Le BSC prévoit de s'attacher les services de Consultants Nationaux pour réaliser des travaux relatifs à l'étude de l'harmonisation des stratégies d'intervention des projets, à la conception de manuels d'évaluation des projets et à la mise en place d'un manuel de procédures en matière de programmation.

Un montant de **3 834 000 F CFA** est prévu par an soit : 2 H/M.

III.- ENQUETES DE TERRAIN

Outre l'exploitation des sources intérieures et extérieures en matière de collecte de données, il sera organisé des enquêtes pour recueillir des informations supplémentaires.

En effet, l'une des difficultés auxquelles se heurte le Ministère a été et demeure jusqu'à présent le manque de données fiables sur les caractéristiques socio-économiques des populations cibles

Ces enquêtes vont porter sur différents thèmes tels que le système de crédit, l'alphabétisation fonctionnelle, la santé activités socio-économiques etc...

Indemnités enquêteurs : 50 x 5 000F x 3j =	750 000 F
Formation enquêteurs : 50 x 5 000F x 2j =	500 000 F
Mission de supervision: 22 500F x 3 x 10j =	675 000 F

1 925 000 F

IV.- SOUS CONTRATS

Il est prévu dans le cadre du sous contrat n°1 un montant pour la réalisation d'études et de recherches en rapport avec des Cabinets d'Etudes et des ONG spécialisées.

Il s'agit ici d'études approfondies ou d'études de cas qui utilisent des données qualitatives et quantitatives tirées d'un échantillon relativement restreint ou qui portent sur une institution ou une structure communautaire.

Ces études en profondeur sont particulièrement indiquées lorsqu'une quantification est exclue ou lorsqu'il est impossible de concevoir des indicateurs simples.

C'est pourquoi, aux fins d'analyse qualitative et indépendamment des enquêtes par sondage, le BSC prévoit d'entreprendre des études en profondeur à titre d'études exploratoires préalables ou pour l'examen, après enquête, de telle ou telle question particulière.

Un montant de **3 662 500 F CFA** est alloué à ce type d'activité.

V.- FORMATION

Le système de coordination et de suivi/évaluation, pour être opérationnel, devrait s'appuyer sur un personnel bien formé, maîtrisant parfaitement les objectifs, le rôle et les tâches de ce système pour en faire un instrument de gestion.

Les objectifs poursuivis par la formation du personnel du BSC sont :

- familiariser les agents du BSC avec la nature et le rôle du système et sa contribution efficace dans l'exécution des projets et programmes et à une bonne planification des projets futurs ;

- initier les agents du BSC à la technique et à la méthodologie du suivi/évaluation afin qu'ils comprennent ce qu'impliquent la collecte et l'analyse des données.

C'est pourquoi il est prévu l'organisation de séminaires de courtes durée en vue de traiter de certaines questions particulières ou d'examiner le système actuel ou d'autres systèmes prévus.

Compte tenu des moyens limités, il sera organisé un atelier de formation par année.

Les formations individuelles et les voyages d'études vont faire l'objet de requêtes spéciales auprès des partenaires.

Coût de l'atelier :

Honoraires Formateurs :

75 000F x 2 x 5j =

750 000 F

Prise en charge des participants :

50 000F x 10 x 5j =

2 500 000 F

3 250 000 F